



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

SÉANCE ORDINAIRE
MARDI 8 JUILLET 2025 À 19 H

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue le mardi 8 juillet 2025 à 19 h, au lieu habituel des délibérations et par vidéoconférence sous la présidence de M. Guy Lafrenière, maire.

Présences :

M. le conseiller Denis Lemoyne
Mme la conseillère Cynthia Lavoie
M. le conseiller Charles Goyer

Absences :

M. le conseiller Marc Blain
Mme la conseillère Violaine Audet

Est également présente :

Mme Anne Audet, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 19 h.

25-07-160

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.

25-07-161

LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2025 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 2025

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu les procès-verbaux des séances mentionnées en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie et résolu unanimement :

D'ACCEPTER les procès-verbaux des séances mentionnées en titre tel que rédigés.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

25-07-162

ACCEPTATION DES HEURES TRAVAILLÉES PAR LES EMPLOYÉS TEMPORAIRES ET À L'ESSAI PENDANT LE MOIS DE JUIN 2025

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, durant certaines absences de notre personnel régulier, d'avoir recours aux services de notre personnel temporaire et à l'essai, à savoir :

Manon Mongeau

Secrétaire travaux publics, urbanisme et aéroport (surplus)..... (2 au 6), (9 au 13)

Colette Hamelin

Agente à la comptabilité 3, 5, 6, (9 au 13), 16, 17pm, (18 au 20), 23, 25, 26pm, 27

Kamika Noël

Secrétaire-réceptionniste (formation) (9 au 11), 16, 17

Secrétaire-réceptionniste23

Secrétaire direction générale (formation)18

Secrétaire loisirs, culture et vie communautaire (formation)25, 26

André Marcotte

Opérateur à l'aéroport municipal (SOPFIM)(1^{er} au 28)

Cindy Frontzcak

Opérateur-concierge 1^{er}, (4 au 7), 11, 14, 18, 19, 23, 25, 26

Préposée-superviseure camping, plage et piste cyclable.....12, 13, 16, 17

Monique Diotte

Préposée-superviseure et chef d'équipe camping,
plage et piste cyclable 4, (6 au 9), 11, (19 au 22), 25, 26

Carole Corriveau

Préposée-superviseure camping, plage et piste cyclable..... (1^{er} au 3), 5, 10, 14, 15, 18, 23, 24

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'ENTÉRINER les gestes de la direction générale quant à l'embauche du personnel temporaire et à l'essai pour le mois mentionné en titre.

25-07-163

EMBAUCHE DE M. DANY CADIEUX À TITRE D'EMPLOYÉ RÉGULIER AU POSTE DE JOURNALIER OPÉRATEUR DE MACHINERIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a procédé à l'appel de candidatures au poste de journalier opérateur de machinerie au Service des travaux publics, conformément aux dispositions de la convention collective ;

CONSIDÉRANT QUE M. Dany Cadieux a déposé sa candidature et qu'il possède l'expérience et les qualifications requises ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'embauche de M. Dany Cadieux à titre d'employé régulier au poste de journalier opérateur de machinerie au Service des travaux publics à compter du 13 juin 2025, et ce, selon les conditions stipulées à la convention collective en vigueur.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

25-07-164

EMBAUCHE DE MME MONIQUE DIOTTE AU POSTE DE PRÉPOSÉE-SUPERVISEURE ET CHEF D'ÉQUIPE CAMPING, PLAGE ET PISTE CYCLABLE POUR LA SAISON ESTIVALE 2025

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a besoin de préposé-superviseur camping, plage et piste cyclable pour la saison estivale 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à l'affichage interne du poste en mars 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Monique Diotte a signifié son intérêt pour ce poste saisonnier ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Diotte satisfait aux exigences du poste de préposé-superviseur camping-plage-piste cyclable pour la saison estivale 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'ENTÉRINER l'embauche de Mme Monique Diotte à titre de préposée-superviseure et chef d'équipe camping-plage-piste cyclable à compter du 20 mai 2025 pour la saison estivale au taux horaire de 29,45 \$, et ce, aux conditions stipulées à la convention collective.

25-07-165

EMBAUCHE DE MME CINDY FRONTZAK AU POSTE DE PRÉPOSÉE-SUPERVISEURE CAMPING, PLAGE ET PISTE CYCLABLE POUR LA SAISON ESTIVALE 2025

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a besoin de préposé-superviseur camping, plage et piste cyclable pour la saison estivale 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à l'affichage interne du poste en mars 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Cindy Frontczak a signifié son intérêt pour ce poste saisonnier ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Frontczak satisfait aux exigences du poste de préposé-superviseur camping, plage et piste cyclable pour la saison estivale 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie et résolu unanimement :

D'ENTÉRINER l'embauche de Mme Cindy Frontczak à titre de préposée-superviseure camping, plage et piste cyclable à compter du 20 mai 2025 pour la prochaine saison au taux horaire de 29,45 \$, et ce, aux conditions stipulées à la convention collective.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

25-07-166

EMBAUCHE DE MME CAROLE CORRIVEAU À TITRE DE SALARIÉE SAISONNIÈRE À L'ACCUEIL CAMPING-KIOSQUE TOURISTIQUE - SERVICE LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a besoin d'un employé saisonnier à l'accueil camping-kiosque touristique afin de répondre aux besoins et d'assurer les remplacements pour la saison estivale 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Carole Corriveau a signifié son intérêt pour cet emploi ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale en recommande son embauche ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'embauche de Mme Carole Corriveau à titre de salariée saisonnière à l'accueil camping kiosque touristique, selon des conditions d'embauche spécifiques et hors convention collective, à compter du 5 juillet 2025, au taux horaire de 26,52 \$.

25-07-167

APPROBATION DES DÉBOURS POUR LE MOIS DE JUIN 2025 TOTALISANT 550 685,13 \$

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des débours pour le mois de juin 2025 ;

Bordereau des chèques

Chèques 22 066 à 22 071 inclusivement

Pour la somme de : 11 504,40 \$

Chèque(s) annulé(s) : aucun

Bordereau des dépôts directs

Dépôts directs 507 776 à 507 888 inclusivement

Pour la somme de : 166 756,47 \$

Dépôt(s) direct(s) annulé(s) : aucun

Bordereau des prélèvements

Prélèvements 8 365 à 8 401 inclusivement

Pour la somme de : 222 168,76 \$

Prélèvement(s) annulé(s) : aucun

Bordereau des salaires

Salaires semaines 22 à 25 inclusivement

Pour la somme de : 150 255,50 \$

Grand total : 550 685,13 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'APPROUVER les débours pour le mois de juin 2025 totalisant 550 685,13 \$.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

25-07-168

ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DU FONDS D'ADMINISTRATION, DE L'ÉTAT DES INVESTISSEMENTS ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU MOIS DE JUIN 2025

CONSIDÉRANT QUE la trésorière a déposé à l'attention du conseil les états ci-haut mentionnés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'état des activités du fonds d'administration, des investissements et de la situation financière en date du 30 juin 2025.

25-07-169

APPROBATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE REPRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LES MOIS DE MAI ET JUIN 2025 – 4 573,40 \$

CONSIDÉRANT QUE pour mener à bien les dossiers de la Ville, le conseil doit désigner certains de ses membres pour le représenter ;

CONSIDÉRANT QUE pour les mois de mai et juin 2025, il y a lieu d'approuver le remboursement des frais de déplacements et de représentation autorisés de :

Guy Lafrenière

Val-d'Or, 26 mai 2025, automobile

Réunion COMAX (Mine Éléonore) 187,88 \$

Lebel-sur-Quévillon, 9 juin 2025

Réunion Comité éolien Chibougamau 35,00 \$

Drummondville, 13 et 14 juin 2025

Réunion UMQ 341,66 \$

Cynthia Lavoie

Québec, 14 au 17 mai 2025, voiture

Assises 2025 de l'UMQ 4 008,86 \$

4 573,40 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER le remboursement des frais de déplacements et de représentation mentionnés ci-haut aux personnes concernées, sur présentation d'un rapport des dépenses tel que requis dans pareil cas et selon le règlement en vigueur.

25-07-170

AUTORISATION DE VERSER UN CRÉDIT DE TAXES DE 723,25 \$ À MME MARIE-PIERRE PELLETIER (TROISIÈME EXERCICE)

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement 277-1, un crédit de taxes foncières est accordé aux propriétaires d'une nouvelle construction résidentielle, et ce, pour trois (3) exercices financiers ;



**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

No de résolution

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle maison implantée sur le terrain situé au 104, rue des Sapins se qualifie au programme de crédit selon l'article 4.1 dudit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire a réglé toutes les taxes foncières au 31 mars 2025 couvrant ainsi le troisième exercice ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER la trésorière à verser un crédit de taxes de 723,25 \$ à Mme Marie-Pierre Pelletier correspondant à 25 % du montant de taxes foncières couvrant le troisième exercice.

25-07-171

**AUTORISATION DE VERSER UN CRÉDIT DE TAXES DE 2 499,00 \$ À
MME MICHELINE PAYEUR (DEUXIÈME EXERCICE)**

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement 321, un crédit de taxes foncières est accordé à toute personne physique ou morale qui achète, bâtit ou rénove un commerce dans le secteur commercial et le secteur industriel léger de la Ville, et ce, pour trois (3) exercices financiers ;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments implantés sur le terrain situé au 107, rue Principale Sud se qualifient au programme de crédit selon l'article 5.2 dudit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont réglé toutes les taxes foncières de l'année 2024 couvrant ainsi le deuxième exercice se terminant le 31 décembre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'AUTORISER la trésorière à verser un crédit de taxes de 2 499,00 \$ à Mme Micheline Payeur correspondant à 75 % du montant de taxes foncières couvrant le deuxième exercice.

25-07-172

**AUTORISATION DE VERSER UN CRÉDIT DE TAXES DE 1 271,25 \$ À GESTION PRESTIGE
LRPG SENC (DROITS SUR MUTATION)**

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement 321, un crédit de taxes foncières est accordé à toute personne physique ou morale qui achète, bâtit ou rénove un commerce dans le secteur commercial et le secteur industriel léger de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments implantés sur le terrain situé au 1003, boulevard Quévillon se qualifient au programme de crédit selon l'article 5 et 9.1 dudit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont réglé la facture pour les droits sur mutations immobilières en date du 14 mars 2025 ;



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER la trésorière à verser un crédit de taxes de 1 271,25 \$ à Gestion Prestige LRPG SENC correspondant à 50 % du montant des droits sur mutations immobilières.

25-07-173

AUTORISATION DE PAIEMENT À ASDR CANADA INC. POUR LES TRAVAUX EFFECTUÉS DU 23 FÉVRIER AU 28 JUIN 2025 DANS LE CADRE DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE – 5 914,75 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE le 8 mai 2024, la Ville a octroyé à ASDR Canada inc. le contrat gré à gré pour les services professionnels pour la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie ASDR Canada inc. nous a fait parvenir les factures F25-01870 et F25-01991 pour les travaux effectués du 23 février au 28 juin 2025 dans le cadre du contrat de services professionnels pour la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 5 914,75 \$ avant taxes à ASDR Canada inc. pour les travaux effectués du 23 février au 28 juin 2025 dans le cadre du contrat de services professionnels pour la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable.

25-07-174

AUTORISATION DE PAIEMENT À EXCAVATION S. RIOUX POUR L'ENTRETIEN DU LEET POUR LE MOIS DE JUIN 2025 - 11 210 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 24-01-013, la Ville de Lebel-sur-Quévillon octroyait le contrat de fourniture d'une pelle pour l'entretien du lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) à la compagnie Excavation S. Rioux inc. ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Excavation S. Rioux nous a fait parvenir la facture 778 pour l'entretien du LEET pour le mois de juin 2025 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 11 210 \$ avant taxes à Excavation S. Rioux pour l'entretien du LEET pour le mois de juin 2025.



No de résolution

25-07-175

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

**AUTORISATION DE PAIEMENT À UNIVAR SOLUTIONS POUR L'ACHAT DE
BICARBONATE DE SODIUM POUR LE TRAITEMENT DES EAUX - 21 535,01 \$ AVANT
TAXES**

CONSIDÉRANT QUE Univar Solutions est le seul fournisseur au Québec pour le bicarbonate de sodium pour le traitement des eaux ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Univar Solutions nous a fait parvenir la facture 53087706 pour l'achat de bicarbonate de sodium ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 21 535,01 \$ avant taxes à Univar Solutions pour l'achat de bicarbonate de sodium pour le traitement des eaux.

25-07-176

**AUTORISATION DE PAIEMENT À AVJET HOLDING INC. POUR LA LOCATION À COURT
TERME D'UN CAMION D'AVITAILLEMENT – 24 489,68 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit faire la location d'un camion d'avitaillement pour les besoins de l'entente avec la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM) ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Avjet Holding inc. nous a fait parvenir la facture 449938 pour la location d'un camion d'avitaillement, frais de formation, transport et assurances inclus ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 24 489,68 \$ avant taxes à Avjet Holding inc. pour la location à court terme d'un camion d'avitaillement, frais de formation, transport et assurances inclus.

25-07-177

**AUTORISATION DE PAIEMENT À EXCAVATION S. RIOUX POUR LA LOCATION DE
PELLES MÉCANIQUES DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DE LA
RUE PRINCIPALE NORD ET AUTRES TRAVAUX DIVERS – 27 945 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT QUE la nécessité de louer des pelles mécaniques pour les travaux effectués dans le cadre du projet de réfection de la rue Principale Nord du 27 mai au 19 juin 2025 ainsi que lors de divers travaux au cours du mois de mai ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Excavation S. Rioux nous a fait parvenir la facture 775 pour la location de pelles mécaniques pour ces travaux ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 27 945 \$ avant taxes à Excavation S. Rioux pour la location de pelles mécaniques dans le cadre du projet de réfection de la rue Principale Nord et autres travaux divers.

25-07-178

AUTORISATION DE PAIEMENT À EXCAVATION ÉRIC BISSON ET FILLE POUR LES TRAVAUX DE CHARGEMENT ET LIVRAISON DE GRAVIER POUR LE PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE NORD - 37 338,38 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE les services d'Excavation Éric Bisson et Fille ont été nécessaires pour l'achat et la livraison de gravier MG-20 pour les travaux de réfection de la rue Principale Nord ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Excavation Éric Bisson et Fille nous a fait parvenir la facture 2025-195 pour les travaux de chargement et livraison de gravier pour le projet de réfection de la rue Principale Nord ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 37 338,38 \$ avant taxes à Excavation Éric Bisson et Fille pour les travaux de chargement et livraison de gravier pour le projet de réfection de la rue Principale Nord.

25-07-179

AUTORISATION DE PAIEMENT À JEAN LECLERC EXCAVATION INC. POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE BORDURES ET DE TROTTOIRS SITUÉS LE LONG DE LA RUE PRINCIPALE NORD - 117 400 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 28-05-113, la Ville a octroyé à Jean Leclerc Excavation inc. le contrat de l'appel d'offres LSQ-2025-02 pour les travaux de réfection de bordures et de trottoirs situés le long de la rue Principale Nord pour un montant approximatif de 111 525 \$ avant taxes ;

CONSIDÉRANT QUE suite aux travaux réalisés, il y a lieu de modifier le montant de la soumission basé sur la quantité réelle de bordures et trottoirs construits ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Jean Leclerc Excavation inc. nous a fait parvenir la facture 43090 pour ces travaux d'un montant de 117 400 \$ avant taxes ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 117 400 \$ avant taxes à Jean Leclerc Excavation inc. pour les travaux de réfection de bordures et de trottoirs situés le long de la rue Principale Nord.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

25-07-180

AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC DANS SON PROGRAMME SPÉCIFIQUE À LA DIFFUSION POUR L'ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon désire poursuivre sa programmation de spectacles pour l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de présenter une demande auprès du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), afin de recevoir une subvention pour aider à la diffusion ;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, il nous faut mandater un signataire afin de signer l'entente à intervenir avec le ministère ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire, ou en cas d'incapacité d'agir son représentant légal, à présenter une demande de subvention auprès du CALQ dans le cadre du programme spécifique à la diffusion pour l'année 2026 et à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

25-07-181

DÉPÔT DE LA REDDITION DE COMPTES AUPRÈS DE LA FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PÊCHE EN HERBE »

CONSIDÉRANT QUE la Ville a bénéficié d'une aide financière dans le cadre du programme « Pêche en herbe », régi par la Fondation de la faune du Québec, pour la réalisation du projet « ENT_17639_2025-04-16 » ;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été réalisé conformément aux exigences de l'entente et aux normes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit déposer une reddition de comptes auprès de la Fondation de la faune du Québec afin d'attester la conformité des actions réalisées et de confirmer la fin du projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

DE DÉPOSER la reddition de comptes auprès de la Fondation de la faune du Québec, dans le cadre du programme « Pêche en herbe », et ce, relativement au projet « ENT_17639_2025-04-16 » ;

D'AUTORISER la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire, ou en cas d'incapacité d'agir son représentant légal, à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.



No de résolution

25-07-182

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

**DÉPÔT DE LA REDDITION DE COMPTES AUPRÈS DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE
BAIE-JAMES DANS LE CADRE DU FONDS CULTUREL LOCAL ET RÉGIONAL (SOIRÉE
MÉTAL LSQ)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a bénéficié d'une aide financière dans le cadre du Fonds culturel local et régional, régi par l'Administration régionale Baie-James (ARBJ), pour la réalisation du projet « FCR22-016-Soirée Métal – LSQ » ;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été réalisé conformément aux exigences de l'entente et aux normes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit déposer une reddition de comptes auprès de l'Administration régionale Baie-James afin d'attester la conformité des actions réalisées et de confirmer la fin du projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

DE DÉPOSER la reddition de comptes auprès de l'Administration régionale Baie-James, dans le cadre du Fonds culturel local et régional, et ce, relativement au projet « FCR22-016-Soirée Métal – LSQ » ;

D'AUTORISER la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire, ou en cas d'incapacité d'agir son représentant légal, à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

25-07-183

**DÉPÔT DE LA REDDITION DE COMPTES AUPRÈS DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE
BAIE-JAMES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES
COMMUNAUTÉS (SEMAINE DE LA FAMILLE 2025)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a bénéficié d'une aide financière dans le cadre du Programme de développement des communautés, régi par l'Administration régionale Baie-James (ARBJ), pour la réalisation du projet « PDC-131 - Semaine de la famille 2025 – LSQ » ;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été réalisé conformément aux exigences de l'entente et aux normes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit déposer une reddition de comptes auprès de l'Administration régionale Baie-James afin d'attester la conformité des actions réalisées et de confirmer la fin du projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

DE DÉPOSER la reddition de comptes auprès de l'Administration régionale Baie-James, dans le cadre du Fonds culturel local et régional, et ce, relativement au projet « PDC-131 – Semaine de la famille 2025 – LSQ » ;

D'AUTORISER la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire, ou en cas d'incapacité d'agir son représentant légal, à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

25-07-184

OCTROI DU CONTRAT DE L'APPEL D'OFFRES LSQ-2025-03 - TRAVAUX DE PAVAGE DE LA RUE PRINCIPALE NORD 2025 - 580 006,00 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT l'appel d'offres LSQ-2025-03 pour les travaux de pavage de la rue Principale Nord pour l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions le 3 juillet 2025, deux soumissionnaires ont répondu à notre demande, soit :

Construction Norascon inc.

1705, route de l'Aéroport

Amos (Québec) J9T 3A7

Prix soumis avant taxes580 006,00 \$

Groupe Colas Québec inc.

240, avenue Marcel-Baril

Rouyn-Noranda (Québec) J9X 7C1

Prix soumis avant taxes586 339,30 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat de l'appel d'offres LSQ-2025-03 pour les travaux de pavage de la rue Principale Nord pour l'année 2025 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Norascon inc., pour la somme 580 006,00 \$ avant taxes ;

D'AUTORISER la directrice générale, ou en cas d'incapacité d'agir son représentant légal, à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

25-07-185

OCTROI D'UNE SERVITUDE DE TOLÉRANCE D'EMPIÈTEMENT SUR UN TERRAIN MUNICIPAL - 55, RUE DES MÉLÈZES

CONSIDÉRANT QUE la Ville a accepté par la résolution 25-06-146 la demande de dérogation mineure afin de légaliser la marge arrière du garage situé au 55, rue des Mélèzes (lot 6 096 993) ;

CONSIDÉRANT QUE le certificat de localisation indique que la toiture du garage exerce également un empiètement aérien jusqu'à une profondeur de 0,2 m sur un terrain appartenant à la Ville, soit le lot 6 097 000 ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt des deux parties de régulariser la situation actuelle par l'octroi d'une servitude de tolérance à titre gratuit en faveur du propriétaire du garage, pour permettre le maintien de l'empiètement tant que le garage demeure en place ;

CONSIDÉRANT que ladite servitude de tolérance ne confère aucun droit de propriété, ne permet aucun agrandissement de la structure existante, et qu'elle cessera automatiquement lors de la démolition, du déplacement ou de la reconstruction du garage ;



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie et résolu unanimement :

D'OCTROYER une servitude de tolérance en faveur des propriétaires du garage situé au 55, rue des Mélèzes (lot 6 096 993) afin de régulariser l'empiètement existant du garage sur une portion du terrain municipal désigné comme étant le lot 6 097 000, et ce, à la condition de la signature d'un acte de servitude de tolérance préparé par un notaire, aux frais du propriétaire ;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale, ou en cas d'incapacité d'agir leur représentant légal, à signer pour et au nom de la Ville ledit acte de servitude de tolérance d'empiètement sur le terrain municipal.

25-07-186

OCTROI DU CONTRAT DE SERVICE À STRATERKO INC. POUR LA COORDINATION D'UN PROCESSUS VISANT L'OBTENTION DE MESURES COMPENSATOIRES PRÉVENTIVES DANS L'ÉVENTUALITÉ D'UNE FERMETURE DÉFINITIVE D'USINE

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de mettre en œuvre une démarche proactive afin d'anticiper et d'atténuer les répercussions économiques pouvant résulter de la fermeture définitive d'une usine sur son territoire ;

CONSIDÉRANT l'importance de convenir de mesures de compensation visant à préserver la vitalité économique de la communauté et à assurer une transition harmonieuse pour les citoyens, les travailleurs et les entreprises locales ;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par la firme Straterko inc., spécialisée dans l'accompagnement stratégique et la concertation multisectorielle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'ENTÉRINER l'octroi du contrat de service à la firme Straterko inc. pour la coordination d'un processus visant l'obtention de mesures compensatoires préventives dans l'éventualité d'une fermeture définitive d'usine.

25-07-187

AUTORISATION DE PAIEMENT À STRATERKO INC. POUR LES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LES TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LE CADRE DU CONTRAT DE SERVICE - 18 900 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE la Ville a octroyé un contrat à la firme Straterko pour la coordination d'un processus visant l'obtention de mesures compensatoires préventives dans l'éventualité d'une fermeture définitive d'usine ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Straterko inc. nous a fait parvenir la facture 000153 pour les honoraires professionnels pour les travaux effectués dans le cadre du contrat de service ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale ;



No de résolution

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 18 900 \$ avant taxes à Straterko inc. pour les honoraires professionnels pour les travaux effectués dans le cadre du contrat de service.

25-07-188

AUTORISATION DE PAIEMENT AU COMITÉ 5000 DU DEUXIÈME VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE ANNUELLE 2025 - 53 045 \$

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente de service pour le développement économique local avec l'OBNL Comité 5000 a été autorisé par la résolution 23-05-124 par lequel la Ville assure une contribution financière annuelle de 100 000 \$ pour les années 2023-2024-2025, et ce, incluant l'indexation annuelle de 3 % ;

CONSIDÉRANT QU'un avenant au protocole d'entente a été autorisé par la résolution 24-01-015 pour modifier les dates des versements, soit au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet suite à l'émission d'une facture et au dépôt des états financiers ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité 5000 nous a fait parvenir la facture 2025-01 pour le versement de la première tranche de la contribution financière 2025, soit 53 045 \$ incluant l'indexation annuelle de 3 % ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER le deuxième versement de 53 045 \$ à titre de contribution financière annuelle au Comité 5000 pour les mois de juillet à décembre 2025.

25-07-189

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE DE MODIFICATION À LA CONVENTION COLLECTIVE 2022-2028 - PRÉPOSÉ À LA BIBLIOTHÈQUE ET PRÉPOSÉ-SUPERVISEUR CAMPING, PLAGE ET PISTE CYCLABLE

CONSIDÉRANT la convention collective signée en date du 31 octobre 2023, valide pour une durée de six ans, soit du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2028 ;

CONSIDÉRANT les discussions tenues pour modifier les attributions et les descriptions de tâches des postes « préposé à la bibliothèque » ainsi que « préposé-superviseur camping, plage et piste cyclable » ;

CONSIDÉRANT QUE les parties se sont entendues sur une proposition qui a été entérinée par les syndiqués ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon accepte la lettre d'entente de modification à la convention collective 2022-2028 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la lettre d'entente de modification à la convention collective 2022-2028 ;



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

D'AUTORISER la directrice générale, ou en cas d'incapacité d'agir son représentant légal, à signer pour et au nom de la Ville la lettre d'entente de modification à la convention collective 2022-2028.

25-07-190

AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) DANS LE CADRE DU VOLET 1 DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM) 2025-2028

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite déposer auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) 2025-2028 pour le projet de rénovation des infrastructures municipales ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER le dépôt de la demande d'aide financière ;

DE PRENDRE connaissance du Guide du PRACIM 2025-2028 et de s'engager à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à la Ville ;

DE S'ENGAGER, si la Ville obtient une aide financière pour le projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'entretien régulier, de maintien et de fonctionnement du bâtiment subventionné pour atteindre ou même prolonger sa durée de vie ;

DE CONFIRMER, si la Ville obtient une aide financière pour le projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM 2025-2028 associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts ;

D'AUTORISER la directrice générale, ou en cas d'incapacité d'agir son représentant légal, à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

25-07-191

AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME « FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, VOLET 3 » - PROJET DE RÉFECTION DE L'ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE BALLE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) lance un appel de projets dans le cadre du programme « Fonds régions et ruralité, volet 3 - Vitalisation » ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme pour le projet de réfection de l'éclairage du terrain de balle municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie et résolu unanimement :



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme « Fonds régions et ruralité, volet 3 » pour le projet de réfection du terrain de balle municipal ;

D'AUTORISER la directrice générale, ou en cas d'incapacité d'agir son représentant légal, à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

25-07-192

AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD DANS LE CADRE DU FONDS D'INITIATIVES NORDIQUES 2023-2028 POUR LE PROJET DE MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT l'appel à projets lancé par la Société du Plan Nord dans le cadre du Fonds d'initiatives nordiques (FIN), visant à soutenir le développement socioéconomique durable des territoires nordiques ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite réaliser un projet de mise à niveau de ses infrastructures municipales afin de répondre aux besoins actuels et futurs de la population et d'assurer la qualité des services offerts ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est conforme aux objectifs du FIN, notamment en matière d'amélioration des services aux citoyens, d'attractivité du milieu et de développement durable ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'engage à contribuer au projet à la hauteur de 10 %, tel que requis par les modalités du programme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la Société du Plan Nord dans le cadre du Fonds d'initiatives nordiques pour le projet de mise à niveau des infrastructures municipales ;

D'AUTORISER la directrice générale, ou en cas d'incapacité d'agir son représentant légal, à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

25-07-193

AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD DANS LE CADRE DU FONDS D'INITIATIVES NORDIQUES 2023-2028 POUR LE PROJET DE RÉFECTION DE L'ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE BALLE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT l'appel à projets lancé par la Société du Plan Nord dans le cadre du Fonds d'initiatives nordiques (FIN), visant à soutenir le développement socioéconomique durable des territoires nordiques ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite réaliser un projet de réfection de l'éclairage du terrain de balle municipal afin de favoriser la tenue d'activités sportives et récréatives en soirée et d'offrir un milieu sécuritaire et accueillant pour les citoyens ;



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

CONSIDÉRANT QUE ce projet est conforme aux objectifs du FIN, notamment en matière d'amélioration des services aux citoyens, d'attractivité du milieu et de développement durable ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'engage à contribuer au projet à la hauteur de 10 %, tel que requis par les modalités du programme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie et résolu unanimement :

D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la Société du Plan Nord dans le cadre du Fonds d'initiatives nordiques pour le projet de réfection de l'éclairage du terrain de balle municipal ;

D'AUTORISER la directrice générale, ou en cas d'incapacité d'agir son représentant légal, à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

25-07-194

REMERCIEMENTS AU COMITÉ DE LA FÊTE NATIONALE DE LABEL-SUR-QUÉVILLON

CONSIDÉRANT QUE la Fête nationale du Québec est un événement important pour la communauté de Lebel-sur-Quévillon, célébrant notre culture, notre histoire et notre identité québécoise ;

CONSIDÉRANT QUE les festivités organisées du 14 au 24 juin 2025 ont rassemblé un grand nombre de citoyens et de visiteurs de partout au Québec ;

CONSIDÉRANT les efforts, le dévouement et l'engagement du Comité de la Fête nationale dans l'organisation et la coordination des activités ;

CONSIDÉRANT le succès de cet événement et la participation enthousiaste des citoyens et visiteurs ainsi que les nombreux commentaires positifs reçus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie et résolu unanimement :

D'EXPRIMER nos plus vifs et sincères remerciements au Comité de la Fête nationale de Lebel-sur-Quévillon ainsi qu'à tous les bénévoles pour leur travail exceptionnel dans l'organisation des activités de la Fête nationale du Québec et de les féliciter pour la réussite de cet événement rassembleur et pour leur engagement envers leur communauté.

25-07-195

FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENTS POUR L'ORGANISATION DU GALA EXCELLENCE BAIE-JAMES 2025

CONSIDÉRANT QUE la 11^e édition du Gala Excellence Baie-James, organisé par Loisir Sport Baie-James, s'est tenue le 7 juin 2025 à Lebel-sur-Quévillon et a rassemblé les acteurs du milieu sportif, culturel et communautaire de toute la région ;



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

CONSIDÉRANT QUE cet événement vise à reconnaître l'engagement, le talent et les réalisations exceptionnelles des athlètes, entraîneurs, organismes et bénévoles qui contribuent activement au développement du loisir et du sport ;

CONSIDÉRANT les efforts, le dévouement et l'engagement du comité organisateur ainsi que des employés municipaux, des partenaires locaux, des bénévoles et de Loisir Sport Baie-James qui ont contribué à la réussite de ce gala ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'EXPRIMER nos plus vives et sincères félicitations auprès des nominés et récipiendaires pour leur travail et leurs performances exceptionnelles et remercie chaleureusement Loisir Sport Baie-James ainsi que toutes les personnes impliquées dans l'organisation et la réussite du Gala Excellence Baie-James 2025.

25-07-196

FÉLICITATIONS POUR L'ORGANISATION DE L'ÉVÉNEMENT « TIRE LSQ » 2025

CONSIDÉRANT QUE la 2^e édition de l'événement « Tire LSQ » a eu lieu avec succès à Lebel-sur-Quévillon le 21 juin dernier, présentant une compétition de tire de camions et camions lourds semi-remorques ;

CONSIDÉRANT QUE cet événement a attiré plus d'une soixantaine de compétiteurs et des centaines de visiteurs de partout au Québec, contribuant à la notoriété et au dynamisme de notre ville ;

CONSIDÉRANT les efforts exceptionnels de M. Steve Rioux et son équipe « Team Rioux » ainsi que de la Brigade d'incendie de Lebel-sur-Quévillon dans l'organisation, la planification et la réalisation de cet événement ainsi que le travail essentiel des bénévoles qui ont assuré le bon déroulement et le succès de l'événement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie et résolu unanimement :

DE FÉLICITER chaleureusement M. Steve Rioux et son équipe ainsi que la Brigade d'incendie de Lebel-sur-Quévillon pour l'organisation réussie de l'événement « Tire LSQ », de féliciter tous les compétiteurs pour leur participation et leurs performances remarquables et de remercier tous les bénévoles pour leur dévouement et leur contribution essentielle à la réussite de cet événement.

INSCRIPTION

DÉPÔT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Les membres du conseil prennent connaissance du bordereau de correspondance du mois de juin 2025.



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

INSCRIPTION

DÉPÔT DES RAPPORTS MENSUELS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DES DIRECTEURS DES SERVICES

Les membres du conseil prennent connaissance des rapports mensuels de la directrice générale et des directeurs des services pour les activités et rencontres tenues au cours du mois de juin 2025.

INSCRIPTION

RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL

Le maire, M. Guy Lafrenière, invite les membres du conseil à présenter un résumé de leurs activités du mois de juin 2025.

INSCRIPTION

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Conformément à la Loi, le conseil tient une période de questions. 9 citoyens présents dans la salle et les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- Contrat de location avec Avjet Holding inc.
- Offre de service de Straterko inc.
- Suivi du dossier « Abri sommaire »
- Suivi du dossier de construction du réservoir d'eau

Le maire, les conseillers et les officiers municipaux répondent aux questions soumises par le public de vive voix.

M. le maire profite de la présence du Comité du bal des finissants pour les remercier de la réussite de leur soirée.

25-07-197

RÉSOLUTION

LEVÉE DE LA SÉANCE

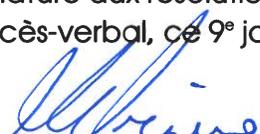
CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne appuyé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée à 19 h 44.

Je soussigné, Guy Lafrenière, maire donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 25-07-160 à 25-07-197 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 9^e jour du mois de juillet 2025.


Guy Lafrenière, maire


Anne Audet, greffière